

Ce qu'il faut savoir

Règlement intérieur à la SARL Les Maisons Fougère & La Bulle à Parfums

* La maison est non fumeur et il est expressément demandé de ne pas jeter les mégots à l'extérieur. Un cendrier est prévu à cet effet sur la terrasse.

* Les chiens et autres animaux domestiques sont autorisés selon certaines conditions

- les chiens doivent être tenus en laisse sur la propriété et les excréments ramassés, merci pour les hôtes suivants.

- Il vous est demandé une contribution de 10 €

* A votre arrivée, il vous est remis l'inventaire cuisine à signer.

* Toute chose défectueuse dans le gîte, ayant échappée à notre vigilance, doit être signalée au plus tard le lendemain matin avant 10h, après nous considérons que c'est de votre fait.

Votre attention : Lors de votre départ,

1. Merci de laisser les housses de couette aux couettes.
2. Les draps doivent être pliés et déposés sur chaque lit.
3. Les couettes doivent être pliées en 4 et laissées sur le lit.

* Un objet cassé doit être signalé et **sera remplacé par nos soins**.

* Dans le cas où les locataires sont un groupement de famille ou d'amis, l'un d'eux représentera le groupe et sera responsable du règlement de la location, de l'acompte, du dépôt de garantie et de la restitution des clés de la maison.

Caution

À votre arrivée dans le gîte, nous vous demandons de nous remettre 2 chèques

- Un chèque de caution de garantie de 1000 euro
- Un chèque de caution ménage (selon prix du contrat)

La caution ménage ne sera restituée que si la maison est rendue dans un état propre

sols aspirés dans toutes les pièces (y compris salles d'eau), cuisine propre, poubelles vidées en respectant le tri, nettoyer les sanitaires (douche, vasque, wc). La charte est affichée dans le gîte.

Un nécessaire de nettoyage vous est fourni.

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE :

« Lu et approuvé » - date et signature -

Ce qu'il faut faire

- Imprimer et compléter ce dossier
- Apposer les signatures au bas de chaque page, précédées de la mention « lu et approuvé »
- Nous le retourner sous cinq jours .

Nous devons recevoir

- 1 – Le contrat Gîtes de France
- 2 – La liste des personnes présentes
- 3 – Le chèque de réservation libellé à l'ordre : Les Maisons Fougère
- 4 – Le règlement intérieur, lu et approuvé - daté et signé
- 5 - L'attestation assurance villégiature

Par ailleurs – Le bulletin d'adhésion annulation *

- Notez bien l'envoi du solde de location 15 jours avant la prise des lieux (virement, chèque)

- Dès réception, nous vous adressons un mail accusant réception de votre renvoi.
- Ce contrat doit être obligatoirement retourné accompagné des pièces demandées, sous peine de nullité.

* Si vous prenez l'assurance annulation vous nous retournez le bulletin d'adhésion ainsi qu'un chèque de 3 % du montant de la location, mis à l'ordre de PM Conseils Assurance. A réception des documents et règlements, nous les transmettons directement à PM Conseils Assurance